

**Département du
GERS
Arrondissement
d'AUCH**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Commune de
SAINT LOUBE -
AMADES**

Le sept mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Loube – Amades se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation du vingt-neuf avril deux mille vingt-six qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes Patricia LE BOULER, Claude PERIN et Virginie BENALET
MM. Patrick BELARD, Patrick MALAN et Luc SEGARRA

Secrétaire de séance : Patrick BELARD
Absents / Excusés ayant donné procuration : Floriane DARNIS a donné procuration à Claude PERIN
Absents / Excusés n'ayant pas donné procuration :

**Délibération N°
013_2026_05_01**

Membres en exercice	Votants	Pour	Contre	Abstention
7	6	7	0	0

**OBJET : Liste des commissaires proposés pour la Commission
Communale des Impôts Directs (CCID)**

Madame la Maire rappelle que dans chaque commune il est doit être instaurée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de 14 contribuables proposés par le conseil municipal.

Madame Le Maire propose la liste des personnes ci-jointe sachant que chacune doit :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne.
- Être âgée de 25 ans au moins
- Jouir de ses droits civils
- Être inscrit au rôle directs locaux dans la commune
- Être familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Un des membres est obligatoirement domicilié hors de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la liste des 14 contribuables devant permettre à Monsieur Le Directeur des services fiscaux, suivant l'article 1650-1 du code général des impôts, de choisir les membres à la CCID.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Madame le maire,

Claude PERIN



*Pa. Le 1er adjoint,
P. BELARD*

